

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE  
TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE  
DU MARDI 3 FÉVRIER AU LUNDI 9 FÉVRIER 2015**

**Adopté tel que rédigé à la séance du 2 juin 2015**

Participants : Monsieur Normand Bolduc, président

Mme Marie Auger  
Me Nancy Chamberland  
Me Robert Côté  
Mme Suzanne Danino  
M. Pierre D. Denault  
Me Santina Di Pasquale  
M. Simon Julien  
Me Marie Lamarre  
Me Lucie Le François  
M. Michel Marchand  
Me Louis Morin  
Me Mathieu Proulx  
M. Antoine Roumi  
Me Patrick Simard  
Me Alain Turcotte

Ne participe pas à la séance : Me Luc Harvey

**1. Ouverture de la séance**

Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 3 février 2015. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

**2. Renonciation aux formalités de convocation**

Les membres du Conseil ont été convoqués à la présente séance spéciale par un avis de convocation signé par le président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, auquel était joint l'ordre du jour de la séance et la documentation nécessaire. Ces documents ont été transmis aux membres par courrier électronique le 3 février 2015.

La séance ayant été convoquée dans un délai plus court que celui prévu par l'article 6 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil, les membres participant à la présente séance adoptent la résolution suivante :

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, dûment appuyée, il est résolu que les membres du Conseil consentent à la dérogation aux formalités de convocation de la présente séance quant au délai dans lequel l'avis de convocation doit normalement être transmis aux membres selon l'article 6 des *Règles de régie interne*.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

**4. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2013 QCCJA 669**

Le Comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2013 QCCJA 669 soumet son rapport et sa recommandation. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance que :

1. Après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prend acte du rapport du Comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par madame Thérèse Bussièrre à l'égard de Me Ross Robins, régisseur à la Régie du logement;

2. Suivant la recommandation du Comité d'enquête dans son rapport et conformément à l'article 192 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil de la justice administrative adresse une réprimande à Me Ross Robins, régisseur à la Régie du logement.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de madame Thérèse Bussiére à l'égard de Me Ross Robins, régisseur à la Régie du logement et adresse une réprimande à Me Ross Robins.

#### **5. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2014 QCCJA 691**

Le Comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2014 QCCJA 691 soumet son rapport et sa recommandation. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance que :

1. Après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prend acte du rapport du Comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par monsieur George Farmer à l'égard de Me Ross Robins, régisseur à la Régie du logement;
2. Suivant la recommandation du Comité d'enquête dans son rapport et conformément à l'article 192 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil de la justice administrative adresse une réprimande à Me Ross Robins, régisseur à la Régie du logement.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de monsieur George Farmer à l'égard de Me Ross Robins, régisseur à la Régie du logement et adresse une réprimande à Me Ross Robins.

#### **6. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2014 QCCJA 699**

Le Comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2014 QCCJA 699 soumet son rapport. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance qu'après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prend acte du rapport du comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par monsieur Hocine Bouhous à l'égard de Me Marc C. Forest, régisseur à la Régie du logement.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de monsieur Hocine Bouhous à l'égard de Me Marc C. Forest, régisseur à la Régie du logement.

**7. Levée de la séance**

La séance est levée le 9 février 2015, à 16 h 30, comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

La secrétaire du Conseil,



Nathalie Diamond